

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement de Berre
04,13,31,22,19

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : RD9 - Carry-le-Rouet - Aménagement paysager de l'entrée d'agglomération.
Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et d'entretien et d'exploitation
partiels des ouvrages.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La commune de Carry-le-Rouet souhaite embellir son entrée de ville. Pour cela elle souhaite aménager un espace vert sur un délaissé bordant la RD9 au niveau de l'échangeur de Carry-le-Rouet dans le sens Ensuès-la-Redonne – Martigues.

Les travaux d'aménagement prévoient de réaliser des terrassements paysagers, plantations et minéralisation de l'espace.

Pour la réalisation de cet aménagement paysager, un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage est nécessaire, le projet étant situé sur le réseau routier départemental.

L'ensemble des modalités de mise en œuvre nécessite une convention entre la commune de Carry-le-Rouet et le Département afin de définir les conditions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et d'entretien et d'exploitation partiels des ouvrages réalisés.

Cette convention n'a aucune incidence financière sur le budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL